



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités territoriales
Bureau des élections et des associations

DRCT/4 N°2012/1591

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
DES 10 ET 17 JUIN 2012**

ARRÊTÉ

fixant la liste des candidats au premier tour de scrutin

7^èm^e circonscription

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, R.28 et R.101 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/1553 du 10 mai 2012 instituant les commissions de propagande ;

Vu les déclarations de candidature enregistrées en vue du premier tour de scrutin ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort effectué le 18 mai 2012 par le représentant de l'Etat en vue de l'attribution des panneaux d'affichage ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture.

.../...

A R R Ê T E

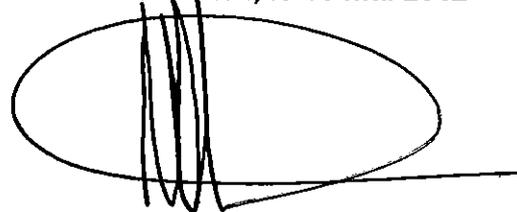
ARTICLE 1^{ER} : Ont été définitivement enregistrées, en application des articles L.154 et suivants du code électoral, les déclarations des candidats et remplaçants dont les noms figurent ci-après.

Les numéros de panneau d'affichage attribués pour la durée de la campagne électorale sur le fondement des articles L.51 et R.28, précèdent le nom de chaque candidat.

Panneau n°	Candidats titulaires	Candidats remplaçants
1	M. KANOUTE Almamy	M. MANAT Pascal
2	M. DELECRAY Guy	Mme CHARDAIRE Nathalie
3	M. BRIDEY Jean-Jacques	Mme PIAU Yannick
4	M. LONY Jean	Mme KEMPF Florence
5	M. COQBLIN Joachim	Mme HALLOT Odette
6	M. PROVENT Pascal	M. BRELLMANN Aymeric
7	Mme LECLERC-BRUANT Marie	M. TAUPIN Laurent
8	M. HERVY Christian	Mme FRACHON Paule
9	Mme DINI Bouchra	M. BOUTET Pascal
10	M. BÉCOT Daniel	Mme RUAUD Marie-Noëlle
11	M. DELL'AGNOLA Richard	Mme XUEREB Laurence
12	Mme VIAUD Jeannine	M. MOREAU Olivier

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes relevant de la circonscription ainsi qu'aux présidents de la commission de propagande et de recensement des votes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 18 mai 2012



Pierre DARTOUT